

Nouakchott le 24/07/2019

**Avis d'Appel d'Offres National Simplifié N° 5/2019/ RESTAURATION MAI 2019**

Dans le cadre de son exploitation, Mauritania Airlines lance un Appel d'Offre National Simplifié dans le but de sélectionner un prestataire spécialisé dans le domaine de la restauration, pour le besoin de son personnel, tels que spécifiés et quantifiés dans le cadre de Devis Descriptif et Quantitatif figurant en annexe 2 du dossier et ce pour une période d'un an.

1. Le dossier de l'appel d'offre pourra être retiré par les soumissionnaires à partir du **25 juillet 2019** auprès du service achats et approvisionnements de Mauritania Airlines.
2. Les fournisseurs intéressés sont priés de présenter leurs offres technique et financière en remplissant les formulaires de soumission et de DDQE complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AONS et en les déposant sous plis fermés en deux exemplaires (un original et une copie), au siège de *Mauritania Airlines* (Ex ENNER) au plus tard le jeudi 15/08/2019 à 12 h :00 TU.
3. L'enveloppe fermée contenant l'offre ainsi composée, doit porter exclusivement les mentions suivantes : « Mr le Président de la Commission Interne des Achats de Mauritania Airlines, Offre relative à la fourniture des prestations sur site « Restauration » à n'ouvrir qu'en séance de la Commission».
4. Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission le jeudi 15 Août 2019 à 12 h :00 TU. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.
5. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur cet Appel d'Offres, peuvent en saisir par écrit la Commission au plus tard le Jeudi 08/08/2019 à 12H00 TU.
6. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci- après :
  - i. Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
  - ii. Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de commandes similaires,
  - iii. Montant de l'offre, pour les soumissionnaires qualifiés, dont l'offre technique conforme aux exigences du dossier aura été jugée satisfaisante par la Commission.
7. La Commission,
  - i. attribuera le marché au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres et moins disante par rapport aux autres concurrents.
  - ii. n'est pas tenue de donner suite au présent Appel d'Offres.

La Directrice Générale  
**Amal Mint MAOULOU**